



**Syndicat
CGT
Renault Cléon**

cgt.renault.cleon@wanadoo.fr
cgt.cleon@renault.com
fax: 01 76 86 78 40

**Accord de compétitivité:
Appel à la grève le 5
janvier.**

Site CGT Cléon: cgtrenaultcleon.fr

Mardi 3 janvier 2017

Les élus CGT vous présentent, ainsi qu'à vos proches, leurs meilleurs voeux pour l'année 2017.

Dernière minute : Rémunération de Carlos Ghosn + 6,36 millions d'€ de plus-value : Indécence, cynisme, perversité. Carlos Ghosn a déclaré à l'autorité des marchés (AMF) avoir acquis le 16 décembre 2016, au titre de sa rémunération variable, 132 720 actions au prix unitaire de 37,43 €. Mardi après-midi le cours de l'action s'établissait à 85,34 €. **Soit une plus-value de 6,36 millions d'€.** Rappel , pour 2015 : rémunération de 7,251 millions d'€ pour Renault et 9 millions d'€ pour Nissan, auxquelles s'ajoutera celle au titre de PDG de Mitsubishi... **Et ils nous parle de modération salariale !!**

Appel à la grève à Cléon jeudi 5 janvier, dernière «relecture» avant mise à signature.

Jeudi 5 janvier, dernière relecture du projet d'accord avant mise à signature dans les jours qui viennent !!

Sans mobilisation massive, les accords de régressions sociales, le chantage, les menaces, ne s'arrêteront pas, quelle que soit la situation du groupe.

En 2013, où tout allait bien (1.4 milliards d'euros de bénéfices) comme en 2016, où tous les records sont battus : records de ventes, bénéfices qui explosent, nous avons droit au même chantage !!

Menaces de ne pas investir, de ne pas embaucher...

En 2013, 6 mois après la signature de l'accord dans lequel la direction s'engageait à ne fermer aucun site, le site de Rueil fermait !! Silence total des autres syndicats signataires!!

Aujourd'hui, même chantage, la direction s'engage à ne fermer aucun site - «sauf le cas de ACI Villeurbanne où une négociation paritaire sur l'avenir du site sera mise en place», c'est prendre les salariés pour des imbéciles.

En l'état, aucun syndicat ne doit signer cet accord tant que la direction n'aura pas revu sa copie sur les sujets suivants :

Les heures supplémentaires obligatoires, 1H par jour, possibles 8 séances par mois et 50 par an par salarié, avec un délai de prévenance de 2 jours.

Les samedis obligatoires avec un délai de prévenance de 2 jours, La direction pourra les imposer dès que les compteurs CTC seront négatifs, ce qui sera le cas puisque la direction a la main sur les CTC.

Les compteurs CTC découpés à la demi-journée et la flexibilité à outrance que cela va engendrer, on n'en veut pas. En cas d'arrêt de chaîne, pour panne, manque pièce...ce sera «retour à la maison»...avec rattrapage le samedi suivant, ou le soir.

Les pertes de salaire pour les intérimaires, on n'en veut pas. La direction refuse toujours de répondre, mais soyons sûrs qu'en fin de contrat, pour les intérimaires, la paye sera amputée du nombre de jours CTC négatifs !! Inacceptable !!

Avec la suppression des DA, toute une catégorie de salariés, en âge de partir, ont bien compris qu'ils en reprennent pour 3 ans minimum, voire plus, si comme l'annoncent certains, l'âge légal de la retraite est repoussé à 65 ans !!

Ceux qui seraient déjà dans le DACS devront revenir travailler au terme de leur 3 ans pour attendre l'heure où ils pourront liquider leurs droits à la retraite.

Plus de 50% des intérimaires au chômage, on n'en veut pas.
La direction a prévu de supprimer «au minimum 50% des intérimaires» en gagnant en productivité.

Les gains de productivité, de 45%, revendiqués par la direction, vont avoir des conséquences catastrophiques sur les conditions de travail de salariés. La direction a pour objectif de passer de 64 véhicules par an par salarié à 90 !!

Les 3600 embauches annoncées ne compenseront même pas les départs, alors qu'il y a 10 000 intérimaires sur le groupe: il faut embaucher massivement !!

Blocage des salaires : inacceptable. La direction annonce qu'il n'y aura pas d'AGS, et que la «reconnaissance passera par l'intéressement» !! C'est scandaleux, alors que les caisses sont pleines et que nos dirigeants ont augmenté leur rémunération de 88 % en 3 ans .

Explosion des bénéfices, actionnaires et dirigeants qui se goinfrent : pas question d'accepter une nouvelle dégradation de nos conditions de travail.

En l'état, aucun syndicat ne doit signer cet accord !!

Jeudi 5 janvier, la CGT appelle les salariés à se mettre en grève 2 heures minimum, pouvant aller à la journée, dans toutes les équipes.

- A partir de 4H00 dans la nuit de mercredi à jeudi pour l'équipe de nuit.

Travail obligatoire, chantage, nous n'en voulons pas....

Rappel : Elections TPE (Très petites entreprises, moins de 11 salariés) du 30 décembre au 13 janvier.

Beaucoup de salariés de Cléon ont des proches, amis... qui travaillent dans des entreprises de moins de 11 salariés, **la CGT vous appelle à voter et faire voter CGT à ces élections.**

Les salarié-e-s d'une TPE, fin décembre, au moment des fêtes de fin d'année, ont reçu par la poste l'ensemble des éléments pour voter par correspondance ou par internet. Pour bien voter, suivre les instructions de la documentation envoyée avec le bulletin de vote et cocher la case : CGT.

Pour toute interrogation RDV sur le site : www.tpe.cgt.fr

Pourquoi voter CGT?

Pour désigner les conseillers prud'hommaux.

Ce scrutin contribuera à la désignation des juges salariés de tous les Conseils de Prud'hommes.

Pour les conventions collectives et le code du travail:

Le vote contribuera à déterminer la représentativité des organisations syndicales, leur donnant le droit de négocier, de signer des accords et les conventions collectives, ou encore un droit à s'opposer à un accord régressif.

Contre les méfaits de la loi travail :

La CGT signe 85 % des accords dans les entreprises, nous soutenons tous les textes de loi qui vont dans le sens des intérêts des salariés, mais nous combattons tout ce qui va nous faire régresser dans nos droits au profit des plus riches, des profiteurs.

Cette loi « Travail » est régressive sur de nombreux points : Les licenciements économiques seront facilités, la médecine du travail est réduite dans ses prérogatives, les HS pourront encore être moins payées...

Ensemble, en votant CGT, envoyons un signal fort pour dire que nous ne voulons pas de tout ce qui va réduire nos droits. Du 30 décembre au 13 janvier, votez et faites voter CGT aux élections TPE.